



Actualité du contrôle Urssaf

Le point sur la procédure et les cotisations et contributions sociales

Vendredi 27 mars 2026

Paris ou connecté à distance en live

De 9h00 à 12h30

Intro (à venir)

Avec les interventions de :

Quentin FRISONI,

Avocat associé, Factorhy Avocats

Maxime LOIZEL,

Avocat Of Counsel

Daniel VITTE,

Directeur juridique, URSSAF Ile-de-France

(à confirmer)

La matinée sera animée par Rachel BRUNET,

Directrice adjointe des rédactions de la presse sociale



Programme

Procédure de contrôle et de recouvrement : une réforme et de nombreuses précisions de la jurisprudence

- **Les apports du décret du 26 décembre 2025**
 - o Le fait générateur des cotisations
 - o Les signataire(s) de la lettre d'observation
 - o L'accès à la Charte du cotisant contrôlé
 - o Précision sur la procédure d'abus de droit

- **Les dernières précisions de la jurisprudence à connaître**
 - o La lettre d'observations
 - o La mise en demeure
 - o Les majorations de retard
 - o La recevabilité de nouvelles pièces en phase contentieuse,
 - o Irrégularité vs nullité de la procédure
 - o L'articulation entre demande en remboursement et rescrit social

- **Zoom sur le travail dissimulé**
 - o Quelles nouveautés en matière de travail dissimulé et de solidarité financière ?
 - o Vers un renforcement des sanctions ?

- **Mise en œuvre de la DSN de substitution : quelle articulation avec les contrôles Urssaf ?**

Montants des cotisations et contributions : hausses et nouveautés

- Hausse de la contribution patronale sur les indemnités de rupture conventionnelle individuelle et de mise à la retraite : les impacts prévisibles
- Tarification AT-MP : évolution de la répartition des coûts entre les ETT et les entreprises utilisatrices
- Malus de cotisations vieillesse à défaut de négociation sur les seniors : points d'attention
- Modalités d'application du nouveau versement mobilité « régional et rural » (VMRR)

Exonérations sociales : l'évolution de plusieurs dispositifs

- Modalités du dispositif unique de réduction générale dégressive : une application dès le 1^{er} janvier 2026
- Heures supplémentaires : généralisation de la déduction forfaitaire de cotisations patronales
- Critère d'ancienneté pour les ASC du CSE : la tolérance Urssaf est prolongée
- Maintien provisoire de l'exonération sur les pourboires et de la possibilité de prendre en charge au-delà de 50 % le coût des abonnements de transports collectifs
- Frais professionnels : extinction progressive de la déduction forfaitaire spécifique (DFS)

Tout au long de la matinée, des temps de questions/réponses seront proposés aux participants



Les plus pédagogiques :

Sur chacun des thèmes, les intervenants feront part de leur retour tant juridique que pratique avec des temps importants de questions/réponses afin d'évoquer vos problématiques.

Vous êtes concernés :

- *Directeur, Responsable et Gestionnaire ressources humaines*
- *Directeur administratif et financier*
- *Responsable administratif comptable ou financier*
- *Directeur juridiques et Juriste d'entreprise*
- *Responsable paie et rémunérations*
- *Gestionnaire paie*
- *Directeur et chef comptable*
- *Expert-comptable*
- *Avocat*

Objectifs :

- *Appréhender l'encadrement réglementaire du contrôle Urssaf*
- *Adapter ses pratiques pour éviter tout risque de redressement*
- *Être à jour des dernières nouveautés en matière de cotisations et contributions sociales*

Pré-requis :

Un bon niveau en maîtrise de la paie/rémunération est requis

Support pédagogique :

Transmission du support d'intervention par voie dématérialisée

Validation de la formation :

Synthèse évaluation adressée à chaud et à froid